

Parution dans les 2 prochains numéros

MISE AU CONCOURS

L'Administration cantonale met au concours les postes suivants :

4 Maîtres/ses de sport à temps plein

au Centre de formation professionnelle de Sion

Votre profil

Conformément aux alinéas 2 et 4 de l'art. 79 de la Loi d'application de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LALFPr) du 13 juin 2008 :

- être autorisé à enseigner au gymnase et avoir suivi en plus une formation à la pédagogie professionnelle de 300 heures
- ou avoir fait des études du niveau d'une haute école dans le domaine correspondant et avoir suivi en plus une formation à la pédagogie professionnelle de 1800 heures.

- Licence/Master dans la branche concernée ou formation reconnue équivalente
- Expérience de l'enseignement professionnel souhaitée

Le candidat qui ne serait pas au bénéfice d'une formation pédagogique du niveau requis s'engage à suivre, à moyen terme, une formation lui permettant d'obtenir le titre de niveau reconnu au sens de la réglementation fédérale en la matière.

Branches

Enseignement du sport

Langue maternelle

Française

Entrée en fonction

Rentrée scolaire 2013-2014

Cahier des charges et traitement

La Direction du Centre de formation professionnelle (tél. 027 606 43 00) fournira sur demande les renseignements nécessaires à ce sujet.

Les offres de services accompagnées d'un curriculum vitae, des copies des certificats et d'une photo devront être adressées à l'Etat du Valais, Service des Ressources Humaines, Place de la Planta 3, 1951 Sion jusqu'au **21 juin 2013** (date du timbre postal).

**Service des
ressources humaines**

Sion, le 7 juin 2013
tc/alu - DFS